Image not found or type unknown

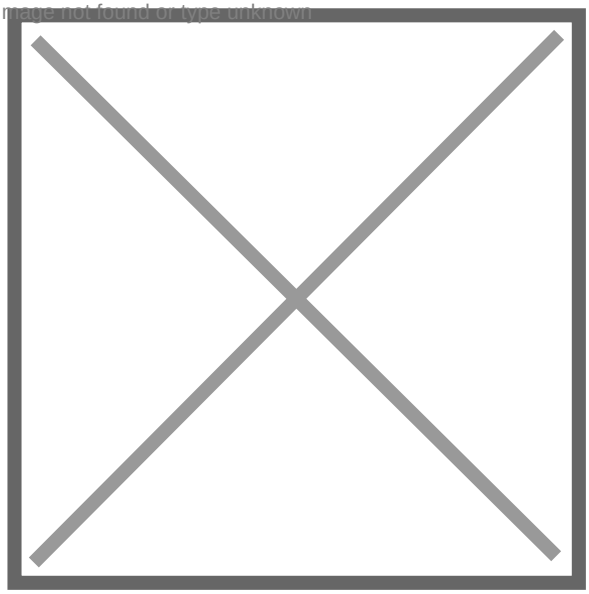

Non rendu de caution abusive

Par **Audrey**, le **26/11/2009** à **17:54**

Bonjour,

Je viens à vous afin de pouvoir régler au plus vite, une histoire importante concernant un non rendu de caution.
Quelques temps avant de déménager, ma soeur a subi un dégât des eaux, car étant en immeuble sa voisine du dessus à purgé ses radiateurs, ce qui a fait des dégâts auprès de l'appartement en dessous du sien, également.
Peu de temps après elle a donc rendu son logement, mais l'agence immobilière en a profité pour retaper l'appartement à neuf et ne pas lui rendre sa caution, lui réclamant en plus 200 euros, pour d'autres frais sur l'appartement!
Frais abusif, car sur la facture, il note 200 euros de lino pour une entrée qui fait même pas 2 mètres carrés!N'était ce pas à l'assurance de prendre ça en compte, plutôt que l'assurance?
Merci de votre réponse,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés